

Le moins du plus

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **50 (1912)**

Heft 20

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-208683>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

six lieues, reconnaître à la teinte le moment où les narcisses sont en fleurs.

Lorsqu'on les considère de près et un à un, on trouve qu'il n'y en a pas deux qui se ressemblent et l'on s'étonne du changement que peut apporter dans la physionomie d'une fleur une différence si minime. Les uns, avec des pétales étroits, qui se ressentent encore de la manière dont ils ont été enroulés dans le bouton, ont l'air coquet, chiffonné, volage, capricieux; les autres, et c'est là le vrai, le beau narcissé, ont de larges pétales, étalés sans raideur, et qui se recouvrent par les bords; cette forme plus ample s'harmonise mieux avec la senteur pénétrante et l'éclat de la fleur, avec ce blanc qui n'est pas un simple rayonnement de la surface, qui n'est pas non plus le blanc candide de l'innocence, mais qui, relevé par la bordure rouge de la cupule, trahit plutôt je ne sais quelle voluptueuse langueur et quelle secrète ardeur de la passion. Les Grecs avaient raison — tous leurs mythes sont vrais — si quelque beau jeune homme, en se mirant dans l'eau profonde, s'est jamais épris de lui-même, et si les dieux ont eu pitié de son mal, c'est en narcissé qu'ils ont dû le changer.

Mais à cet éclat de la jeunesse, pourtant moins passager que celui de la rose, succède une vieillisse triste et soudaine. En quelques jours le narcissé s'épuise et sa beauté se consume. Il semble que les habitants des villages voisins ne l'aient vu que dans cette période de décrépitude, car ils l'appellent, dans leur patois, la *gotrauza*, c'est-à-dire « celle qui a un goître. » Au reste, malgré l'irrévérence du nom, ils en sentent fort bien la beauté. Dans la seconde quinzaine de mai, toutes les maisons en sont parfumées, et nombreuses sont les jeunes filles qui vont le dimanche à la montagne en remplir leurs tabliers blancs.

EUGÈNE RAMBERT.

Prédiction. — M. ... est un superstitieux; il croit aux mauvais présages, au sel renversé, aux couteaux en croix et autres billevesées. Il a surtout une aveugle foi dans les prédictions des diseuses de bonne aventure.

L'une de celles-ci lui dit, l'autre jour :

— Vous serez victime d'un accident mortel.

— Ciel! s'écrie, terrifié, M. ... Et que va-t-il m'arriver?...

— Oh! rassurez-vous; ce ne sera que vers la fin de votre existence.

LA SEPA A LA CUDRA

L'èi a bin de cein onna vouarba d'onna quarantanna d'annâti qué la fin dé l'histoire qué vu vo racontâ s'est passâie à ... Po reconnaîtré lé z'ommo d'ad mîmo nom, et l'èin avâi ma fâ bin quauqué-ons, on leu baillivé dei sobriquet ad bin lo nom dé leu mârè. Lé dînsé que lei avâi : « Louis ad fîfre, Jules à Jean ad Gros David, Samuïet ad Martzau, Charles à la Marienné, lé Mayardô, etsettra, etsettra. Lein avâi ion qu'on l'appetavé Samuïet ad Noé. L'avai zu dou valet qu'on leu desavé adon François à Samuïet ad Noé, et l'adtro Dzaquié à Samuïet ad Noé. On delondo que noutron François avâi fé ribotte, son père lei fot onna remautcha d'ad diablo et lei fâ : « Eh, se te poivé omeinté fotre lo camp, que ie serei débarassi d'onna vermena dîncé. »

Sti coup noutron François ne fâ ne ion, ni dou, remonté à sa tsambéré, reinfat sé z'abits dé la démeindze, pu ye de à son père :

— Eh bin, pu que l'è dîncé, mein vè : *adieu*.

— *Fo mî lo camp lei répond Samuïet ad Noé; quand té reveindri la sepa à la cudra sara onco tzauda.*

Diabé mè bourla se lou gaillâ né pas fela. Lé parti à Dzeneva, pu à Lyon, pu à Marseille et l'a trovâ onna pliaccé dé cousenâ su on bateau;

lé venu cheffe, l'a fé trei ad quatro iadzo lo tor daô mondo, coumeint dein la tzançon, praô su po appreindre à fêré la sepa à la cûdra, mâ revegnai ad Marseille.

On iadzo que lou tzein dè fai dé l'Oueste est zu vegnu du Dzenèva tanquâ Losena, noutron François sé dècèda dè venî vairé « ad pays », coumeint dîont, se léi avâi onco daô mondo dé sa cougnessancé. — Lei avâi treinté-cin ans que n'ère pas revegnu à P... — Adon, vè la mâitî d'onna galèzé avè-prâo, aprè mareindon, vaite cè mon François qu'arrevè tot dè biô vetu, on bî bugne, onna balla roclauré, onna canna ardgeintia et su la frimousse duvé ballé côtelleté nâire coumeint lé cousenâ portant quand san devenus *cheffes*, vâitcè don qu'arrevé vè la vilhié maison à Samuïet ad Noé. Lou quieure lei serravé bin on pou, et on bocon mé quand l'a vu son vilhio père qu'iré cheta su lou ban devant lé fenitèrè dé l'hotô; Sé crampounâ quand mîmè, et l'a de dîncé à son père :

— *C'est bien ici où demeure Samuïet ad Noé?*

— Oï que lei répond Samuïet, que lei a te po voutron servir? lé mé que su Samuïet ad Noé.

— Ah! lé vo, lei repond son valet, *eh bin ie vigné vairé se la sepa à la cudra lé onco tzaudé.*

Lou resto n'a pas fauta dé sé racontâ.

Ln. M.

Le moins du plus. — Mlle ... est appelée en témoignage.

— Quel âge avez-vous, mademoiselle? interroge le président.

— Je compte vingt-cinq printemps, répond Mlle ... en minaudant.

— Bien, répond le président, mais veuillez me dire maintenant combien vous n'en comptez pas?

A LA PORTE DU BONHEUR¹

Vieilles coutumes (suite).

Il s'agit toujours des « rites » en usage chez nos proches voisins de Savoie, lors de l'entrée d'une jeune épouse dans sa nouvelle famille.

A Chamonix, Serraval et la Clusaz, Massongy, quelques communes du Haut-Chablais, le rite s'est dramatisé, sans doute vers le milieu du XVIII^e siècle. Quand le cortège arrivait à la maison, il en trouvait portes et fenêtres fermées; on y frappait à coups redoublés.

— Qui va là? criaient tout à coup une femme d'un ton aigre.

— Ouvrez donc, on vous amène une fille bien bonne, bien belle.

— M'aimera-t-elle?

— Sans doute?

— Aimera-t-elle son nouveau père?

— Oui.

— Aimera-t-elle ses nouveaux frères et sœurs?

— Oui, elle les aimera tous, et vous aussi, mème un peu plus qu'eux.

— Ainsi soit-il!

Alors la belle-mère ouvrait la porte, avec un gros pain et une bouteille à la main. Elle coupait le pain en deux et le présentait à sa belle-fille disant :

— Ma fille, je vous mets le pain en main; conduisez-vous toujours de façon à ne pas en manquer. »

Elle remplissait ensuite le verre, disant :

— Mon enfant, l'homme ne vit pas seulement de pain; reçois cet autre bien du ciel, et fais de manière qu'il y ait toujours de l'un et de l'autre pour vous et pour l'indigent. »

La mariée donnait alors aux pauvres présents le pain et le vin reçus de sa belle-mère. A ce moment éclataient les cris de joie; tous les

¹ De quelques rites de passage en Savoie, par A. van Gennep. Extrait de la « Revue de l'histoire des religions » (Annales du musée Guimet).

membres de la famille du mari embrassaient leur nouvelle parente; l'époux jusque là resté dans un coin s'avançait; on refermait à clef la porte de la maison, on remettait cette clef à la mariée, qui rouvrait la porte et tous entraient pour prendre place au repas de nocés.

A Larringes, le rite de défense des portes s'était également dramatisé, mais avec une tendance à la comédie et une allusion à un rite de rapt.

Après la célébration du mariage, on se rend chez le nouveau marié; on trouve sa maison barricadée; un homme en costume grotesque armé d'un fusil ou d'un autre instrument leur en défend l'entrée, disant qu'il ne les connaît pas, que ce sont des vagabonds, des gens sans aveu, etc.

Alors l'époux se choisit un avocat pour plaider sa cause. Mais il a beau dire, l'homme fait la sourde oreille. L'avocat le menace de le faire traduire en justice, de lui intenter un procès; rien n'y fait. Puis il lui propose de boire une bouteille avec lui, et de bien le régaler, ainsi que toute la compagnie.

— Ah! en ce cas, entrez Messieurs et Dames! C'est vraiment plaisir que d'avoir affaire à des gens raisonnables.

En disant ces mots, il se range d'un côté de la porte et l'avocat de l'autre, et la jeune mariée s'avance. Sur le seuil de la porte apparaît tout-à-coup un petit garçon qui lui présente un plat sur lequel se trouvent une clef et une poche. A sa suite veulent entrer son mari et toute la compagnie; mais parfois l'homme au fusil se ravise, et trouve que pour boire une bouteille c'est assez de trois personnes, de la jeune mariée, de l'avocat et de lui. Mais le marié n'entend pas de cette oreille; il faut qu'il entre à tout prix; alors toute la compagnie s'ébranle pour prendre la place d'assaut; on se bouscule, on se pousse, on crie, on rit; enfin le nombre l'emporte et les convives entrent dans la salle où les attend un copieux repas. Ce rite est fort intéressant et rappelle certains rites classiques et demi-civilisés à caractère comique prédominant; il est aussi un bon exemple de rite de passage violent.

Pour comprendre la portée psychologique et pratique de la remise à la jeune épouse de divers objets par la belle-mère, sa remplaçante, des enfants, etc., il suffit d'en rapprocher les moyens par lesquels on figurait d'une manière visible, au moyen âge, le passage du droit de possession ou de propriété d'une main dans une autre, et mieux encore ceux qui exprimaient l'intronisation ou l'investiture tant laïque que cléricale. Ceci s'obtenait par la remise solennelle de divers objets, les uns (comme le poignard, l'enseigne, le bâton) ayant une signification symbolique propre, d'autres étant la partie pour le tout (tels qu'une clef, une motte de terre), d'autres répondant à l'une des activités spéciales à exécuter désormais (comme des outils de métier), d'autres enfin renfermant l'idée de lien et par suite d'obligation (par exemple l'anneau).

Parfois, après la remise des objets, la mariée doit montrer qu'elle sait s'en servir. Anciennement, on mettait un balai par terre, transversalement sur le seuil : la mariée devait le relever et si elle ne le faisait pas, c'était un mauvais augure pour l'ordre domestique futur. A Chamonix, on la conduisait dans la cuisine, où elle trouvait le sol encombré de tous les ustensiles jetés là en désordre; elle devait les ramasser, les mettre en place, puis balayer la pièce.

Ce sont donc là des rites de passage qui indiquent l'entrée de la mariée dans une catégorie nouvelle, celle des ménagères et maîtresses de maison, et le balai n'est plus uniquement un symbole, de même que le rite n'est pas symbolique, mais effectif.

Le plus souvent quand tous ces actes de prises de possession et d'entrée sont terminés, tous